



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE

Question au Gouvernement n° 1189

Texte de la question

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE

Mme la présidente. La parole est à Mme Huguette Tiegna.

Mme Huguette Tiegna. Ma question s'adressait à l'origine au ministre de la santé et de la prévention. Aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de la santé mentale. Pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il s'agit d'un droit humain universel. Pour la France, c'est un enjeu majeur de santé publique. Et pour cause : près d'un adulte sur six serait touché. La santé mentale représente le premier poste de dépenses du régime général de l'assurance maladie, avant les cancers et les maladies cardiovasculaires. La Cour des comptes estime le coût total de ces troubles à 109 milliards d'euros par an. Si ce montant n'est rien devant la souffrance intime des patients et de leurs proches, il doit nous interpeller et nous pousser à agir davantage, en particulier en faveur des enfants et des adolescents. Selon Santé publique France, un jeune sur cinq souffre de troubles dépressifs, et leur nombre est en forte augmentation depuis la crise sanitaire. Il existe, malgré l'identification des besoins, d'importantes disparités territoriales.

Nous devons donc être aux côtés des professionnels du secteur afin de leur permettre de répondre aux besoins des patients dans les meilleures conditions. L'an dernier, le Président de la République a réaffirmé que la santé mentale devait être au cœur de notre stratégie de santé publique. Début 2023, les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant ont été engagées. J'ai déposé en janvier dernier une proposition de loi, signée par plusieurs parlementaires, qui vise à refonder le cadre de la santé mentale des enfants et adolescents. Il nous faut poursuivre nos efforts pour améliorer l'attractivité des carrières et augmenter l'offre de soins. Aussi, madame la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, pouvez-vous nous préciser la stratégie qu'entend déployer le Gouvernement pour faire de la santé mentale, notamment des enfants et adolescents, une grande cause du quinquennat ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. - Mme Maud Petit et M. Philippe Gosselin applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, *ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.* Je vous remercie pour votre question. Vous l'avez dit, la santé mentale des Français est l'un des principaux enjeux de santé publique, en particulier depuis la crise du covid. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne les plus jeunes, et je vous remercie d'avoir une attention pour eux en cette Journée mondiale de la santé mentale. Nous constatons en effet que les taux d'anxiété et de dépression chez les enfants et les adolescents se maintiennent à des niveaux importants, plus élevés qu'avant la crise du covid. Vous l'avez signalé, un jeune sur cinq souffre de troubles de la santé mentale.

Il s'agit d'une préoccupation majeure et depuis 2017, le Gouvernement a engagé de nombreuses actions pour y répondre. Il importe d'abord de ne pas laisser nos jeunes seuls et sans information. Il est donc indispensable de rappeler l'existence du Fil santé jeunes, service anonyme et gratuit accessible en ligne et au 0 800 235 236, qui propose une écoute sept jours sur sept, de neuf heures à vingt-trois heures. Il importe ensuite, bien sûr, d'améliorer l'accompagnement et la prise en charge. Les assises de la santé mentale de 2021 ont permis de réaffirmer l'ambition du Gouvernement en matière de santé mentale des jeunes. Cette ambition se traduit par le développement des maisons des adolescents, la formation de près de 70 000 secouristes en santé mentale à ce jour ou encore le déploiement du dispositif MonPsy – devenu Mon soutien psy –, qui permet de bénéficier de jusqu'à huit séances remboursées par l'assurance maladie. Enfin, nous avons souhaité renforcer de près de 400 équivalents temps plein (ETP) les ressources des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles.

Mais il faut aller plus loin. Le récent plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école comporte de nouvelles mesures en faveur d'une meilleure coopération territoriale et d'une meilleure formation à cette problématique. Les conclusions des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant, ainsi que l'installation prochaine du volet santé mentale du Conseil national de la refondation (CNR), nous permettront de construire de nouvelles solutions. Je signale enfin que Santé publique France lance une campagne, constituée notamment de courtes vidéos, pour inciter les jeunes à prendre soin de leur santé mentale. Vous le voyez, le Gouvernement agit de façon résolue sur ce sujet essentiel. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Tiegna](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1189

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Organisation territoriale et professions de santé

Ministère attributaire : Organisation territoriale et professions de santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2023

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 octobre 2023